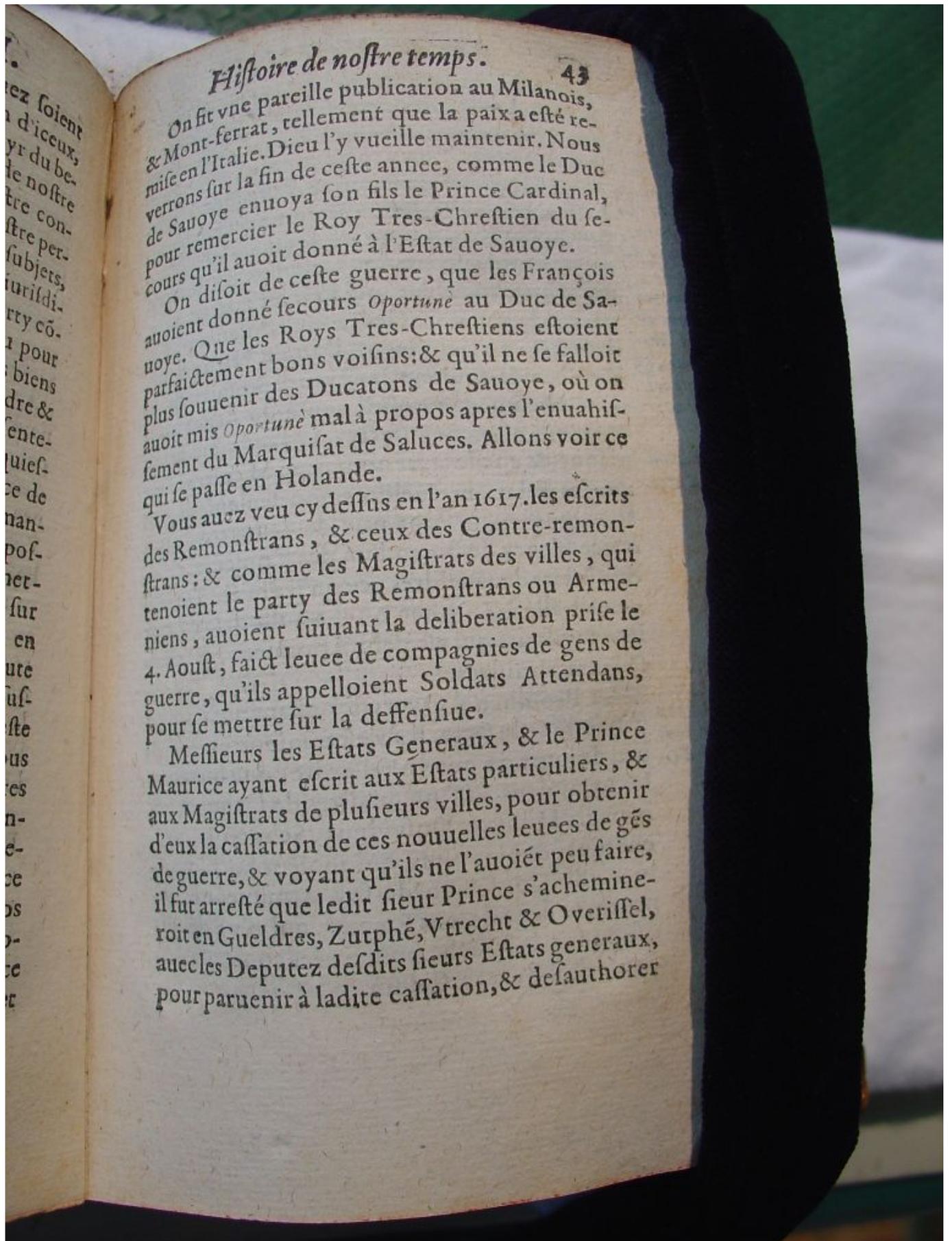
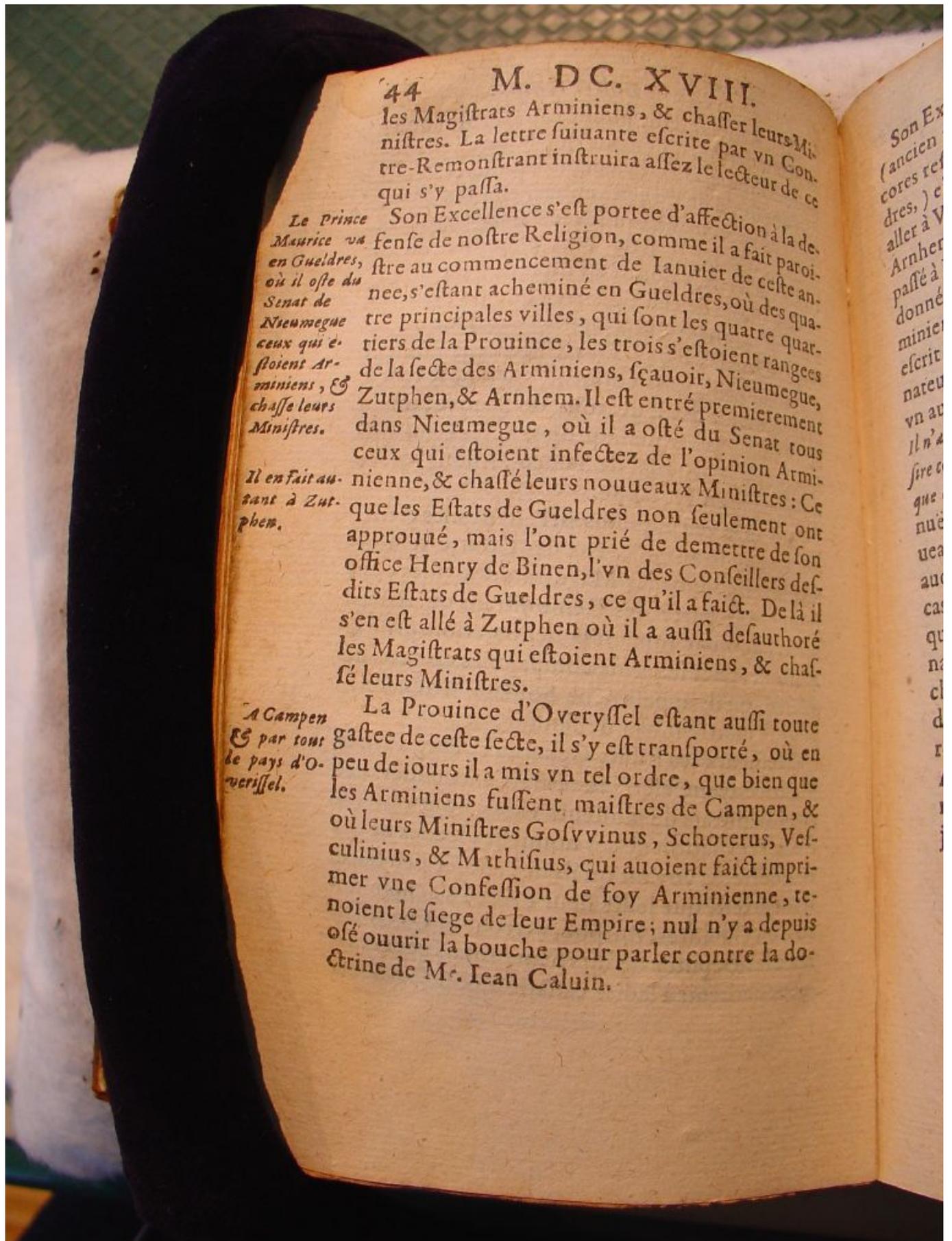


1618\_043.jpg



1618\_044.jpg



44 M. DC. XVIII.

les Magistrats Arminiens, & chasser leurs Ministres. La lettre suiuante escrite par vn Con-  
tre-Remonstrant instruira assez le lecteur de ce  
qui s'y passa.

*Le Prince  
Maurice va  
en Gueldres,  
où il oste du  
Senat de  
Nieumegue  
ceux qui e-  
stoient Ar-  
miniens, &  
chasse leurs  
Ministres.*

*Il en fait au-  
sant à Zut-  
phen.*

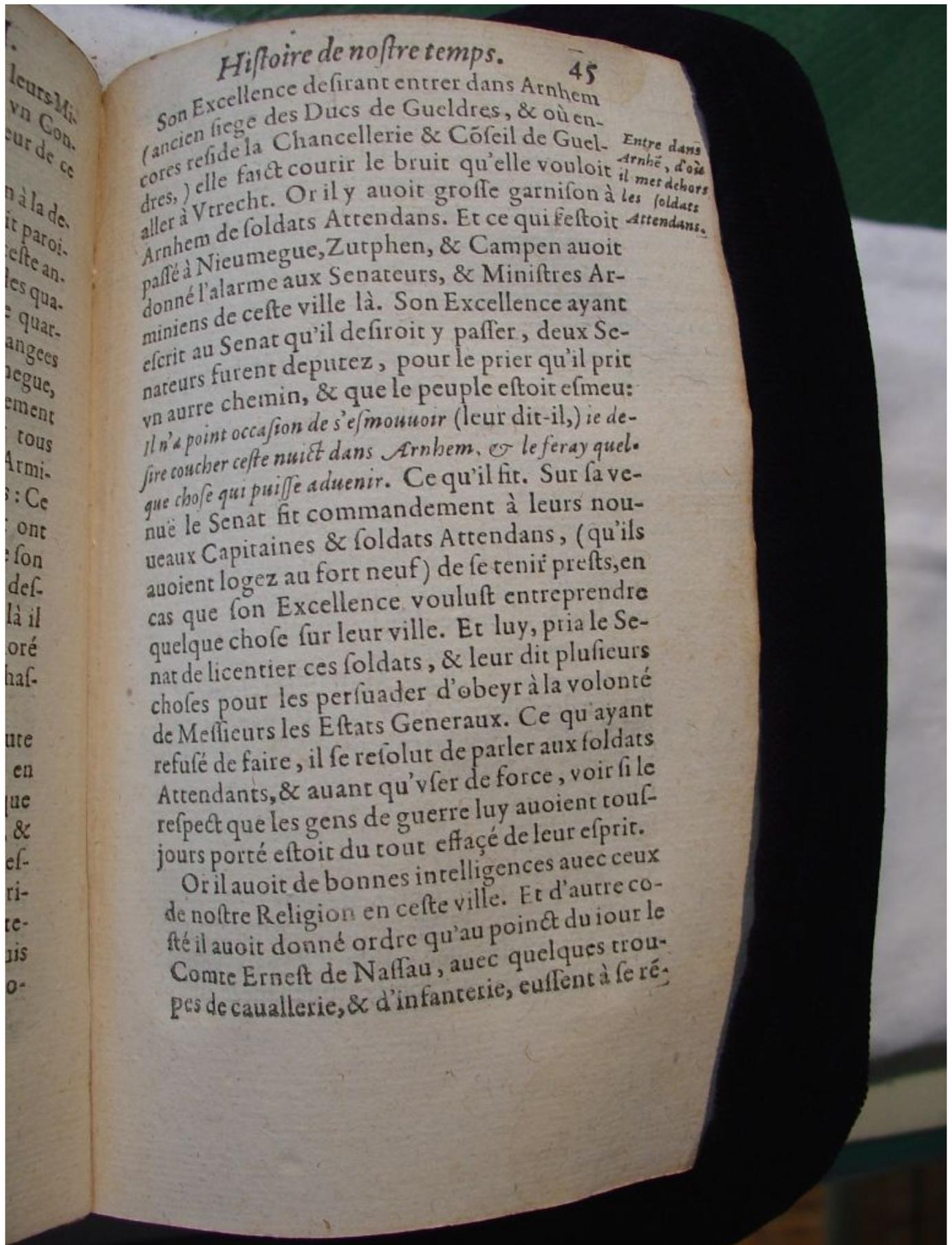
*A Campen  
& par tout  
de pays d'O-  
uerissel.*

Son Excellence s'est portee d'affection à la de-  
fense de nostre Religion, comme il a fait paroi-  
stre au commencement de Ianuier de ceste an-  
nee, s'estant acheminé en Gueldres, où des qua-  
tre principales villes, qui sont les quatre quar-  
tiers de la Prouince, les trois s'estoient rangees  
de la secte des Arminiens, sçauoir, Nieumegue,  
Zutphen, & Arnhem. Il est entré premierement  
dans Nieumegue, où il a osté du Senat tous  
ceux qui estoient infectez de l'opinion Armi-  
nienne, & chassé leurs nouveaux Ministres: Ce  
que les Estats de Gueldres non seulement ont  
approuué, mais l'ont prié de demettre de son  
office Henry de Binen, l'vn des Conseillers des-  
dits Estats de Gueldres, ce qu'il a fait. De là il  
s'en est allé à Zutphen où il a aussi desauthoré  
les Magistrats qui estoient Arminiens, & chas-  
sé leurs Ministres.

La Prouince d'Overyssel estant aussi toute  
gastee de ceste secte, il s'y est transporté, où en  
peu de iours il a mis vn tel ordre, que bien que  
les Arminiens fussent maistres de Campen, &  
où leurs Ministres Gosvvinus, Schoterus, Ves-  
culinius, & Mithisius, qui auoient fait impri-  
mer vne Confession de foy Arminienne, te-  
noient le siege de leur Empire; nul n'y a depuis  
osé ouurir la bouche pour parler contre la do-  
ctrine de Mr. Iean Calvin.

Son Ex  
(ancien  
cores re  
dres,) e  
aller à V  
Arnhem  
passé à  
donné  
minier  
escrit  
nature  
vn au  
Il n'a  
sire o  
que  
nué  
uea  
au  
ca  
qu  
na  
cl  
d  
r  
A  
r  
j

1618\_045.jpg



## Histoire de nostre temps.

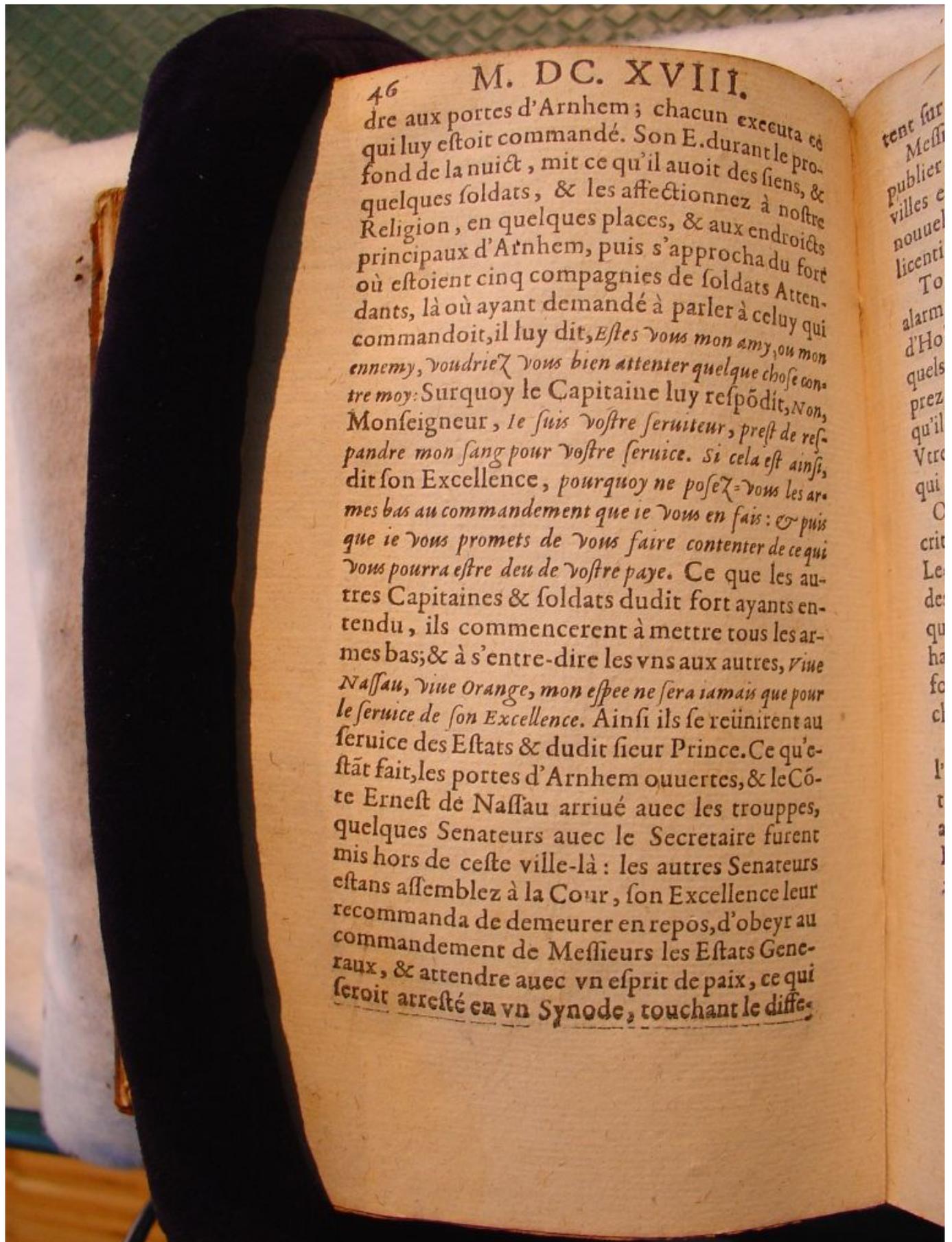
45

Son Excellence desirant entrer dans Arnhem (ancien siege des Ducs de Gueldres, & où encores reside la Chancellerie & Cōseil de Gueldres,) elle fait courir le bruit qu'elle vouloit aller à Vtrecht. Or il y auoit grosse garnison à Arnhem de soldats Attendans. Et ce qui festoit passé à Nieumegue, Zutphen, & Campen auoit donné l'alarme aux Senateurs, & Ministres Arminiens de ceste ville là. Son Excellence ayant escrit au Senat qu'il desiroit y passer, deux Senateurs furent deputez, pour le prier qu'il prit vn autre chemin, & que le peuple estoit esmeu: il n'a point occasion de s'esmouuoir (leur dit-il,) ie desire coucher ceste nuit dans Arnhem, & le feray quelque chose qui puisse aduenir. Ce qu'il fit. Sur la venue le Senat fit commandement à leurs nouveaux Capitaines & soldats Attendans, (qu'ils auoient logez au fort neuf) de se tenir prests, en cas que son Excellence voulust entreprendre quelque chose sur leur ville. Et luy, pria le Senat de licentier ces soldats, & leur dit plusieurs choses pour les persuader d'obeyr à la volonté de Messieurs les Estats Generaux. Ce qu'ayant refusé de faire, il se resolut de parler aux soldats Attendans, & auant qu'vser de force, voir si le respect que les gens de guerre luy auoient tousiours porté estoit du tout effacé de leur esprit.

Or il auoit de bonnes intelligences avec ceux de nostre Religion en ceste ville. Et d'autre costé il auoit donné ordre qu'au poinct du iour le Comte Ernest de Nassau, avec quelques trouppes de cauallerie, & d'infanterie, eussent à se ré-

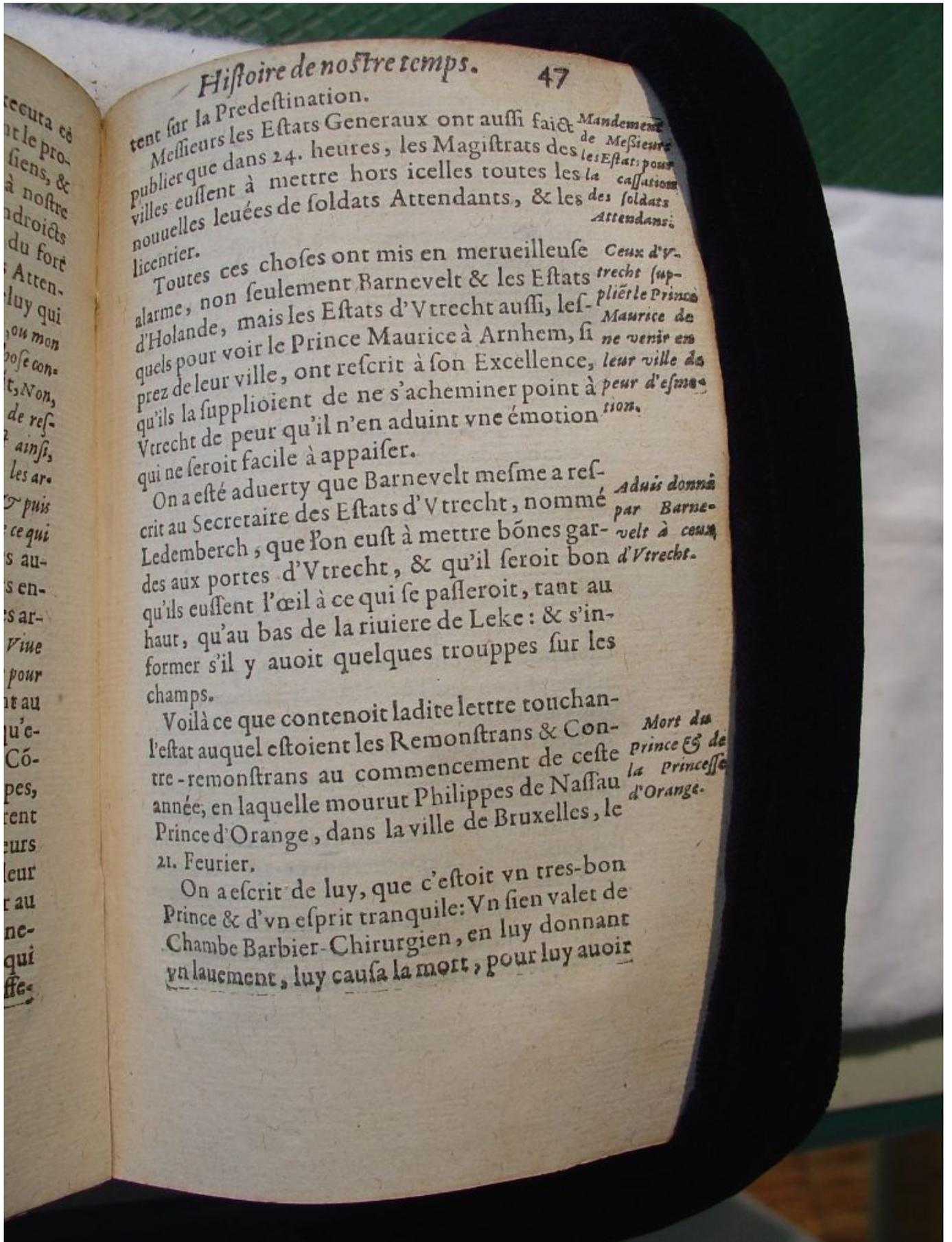
Entre dans  
Arnhem, d'où  
il met dehors  
les soldats  
Attendans.

1618\_046.jpg



46 M. DC. XVIII.  
dre aux portes d'Arnhem; chacun executa ce  
qui luy estoit commandé. Son E. durant le pro-  
fond de la nuit, mit ce qu'il auoit des siens, &  
quelques soldats, & les affectionnez à nostre  
Religion, en quelques places, & aux endroits  
principaux d'Arnhem, puis s'approcha du fort  
où estoient cinq compagnies de soldats Attén-  
dants, là où ayant demandé à parler à celuy qui  
commandoit, il luy dit, *Estes vous mon amy, ou mon  
ennemy, voudriez vous bien attendre quelque chose con-  
tre moy: Surquoy le Capitaine luy respōdit, Non,  
Monseigneur, le suis vostre seruiteur, prest de res-  
pandre mon sang pour vostre seruice. Si cela est ainsi,  
dit son Excellence, pourquoy ne posez vous les ar-  
mes bas au commandement que ie vous en fais: & puis  
que ie vous promets de vous faire contenter de ce qui  
vous pourra estre deu de vostre paye. Ce que les au-  
tres Capitaines & soldats dudit fort ayants en-  
tendu, ils commencerent à mettre tous les ar-  
mes bas; & à s'entre-dire les vns aux autres, *Viue  
Nassau, Viue Orange, mon espee ne sera iamais que pour  
le seruice de son Excellence. Ainsi ils se reünirent au  
seruice des Estats & dudit sieur Prince. Ce qu'e-  
stât fait, les portes d'Arnhem ouuertes, & le Cō-  
te Ernest de Nassau arriué avec les troupes,  
quelques Senateurs avec le Secretaire furent  
mis hors de ceste ville-là: les autres Senateurs  
estans assemblez à la Cour, son Excellence leur  
recommanda de demeurer en repos, d'obeyr au  
commandement de Messieurs les Estats Gene-  
raux, & attendre avec vn esprit de paix, ce qui  
seroit arresté en vn Synode, touchant le diffé-**

1618\_047.jpg



*Histoire de nostre temps.*

47

tent sur la Predestination.

Messieurs les Estats Generaux ont aussi fait publier que dans 24. heures, les Magistrats des villes eussent à mettre hors icelles toutes les nouvelles leuées de soldats Attendants, & les licentier.

*Mandement de Messieurs les Estats pour la cassation des soldats Attendants.*

Toutes ces choses ont mis en merueilleuse alarme, non seulement Barnevelt & les Estats d'Holande, mais les Estats d'Utrecht aussi, lesquels pour voir le Prince Maurice à Arnhem, si prez de leur ville, ont rescrit à son Excellence, qu'ils la supplioient de ne s'acheminer point à Utrecht de peur qu'il n'en aduint vne émotion qui ne seroit facile à appaiser.

*Ceux d'Utrecht suppliant le Prince Maurice de ne venir en leur ville de peur d'esmotion.*

On a esté aduertý que Barnevelt mesme a rescrit au Secretaire des Estats d'Utrecht, nommé Ledemberch, que l'on eust à mettre bõnes gardes aux portes d'Utrecht, & qu'il seroit bon qu'ils eussent l'œil à ce qui se passeroit, tant au haut, qu'au bas de la riuere de Leke: & s'informer s'il y auoit quelques troupes sur les champs.

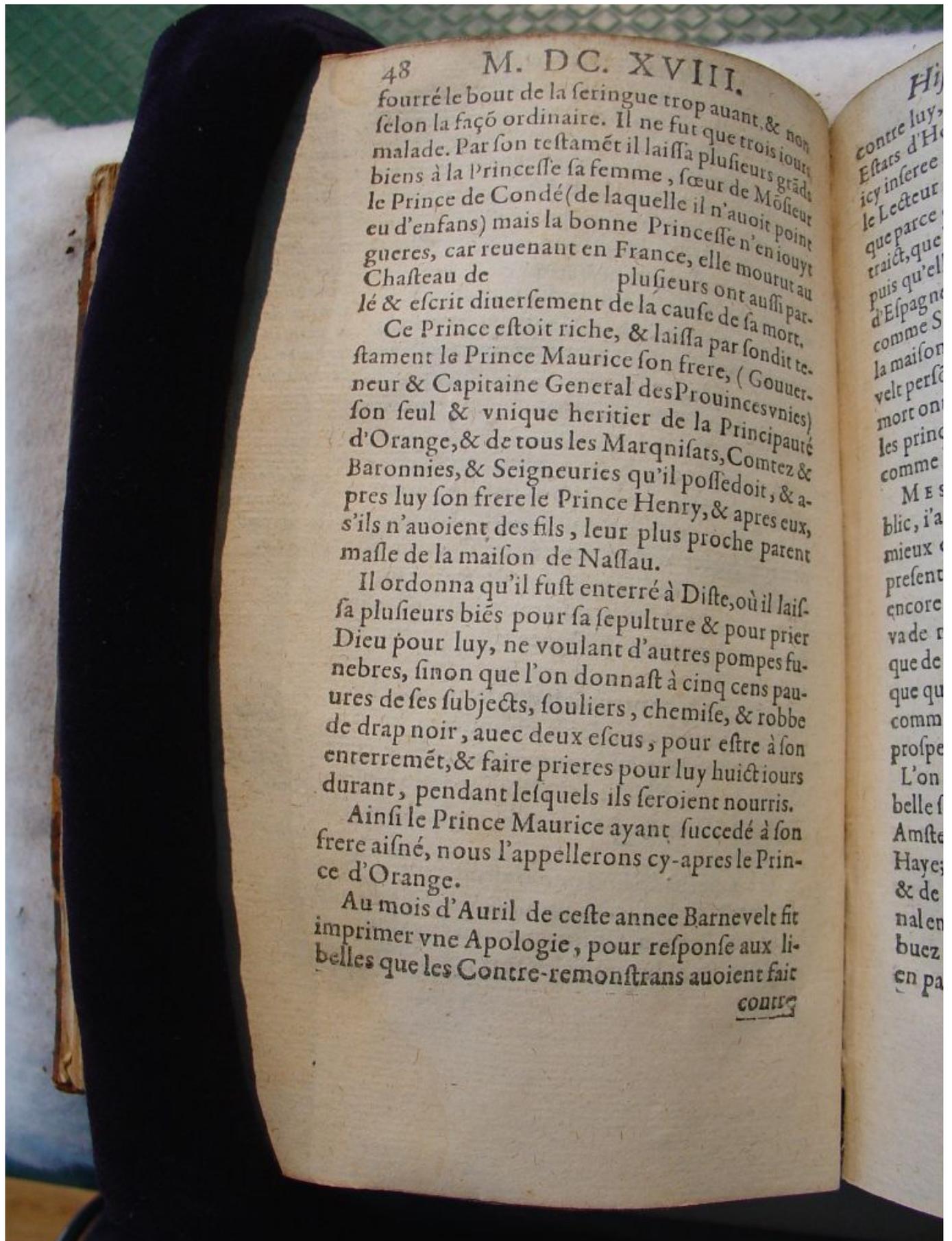
*Aduis donné par Barnevelt à ceux d'Utrecht.*

Voilà ce que contenoit ladite lettre touchant l'estat auquel estoient les Remonstrans & Contre-remonstrans au commencement de ceste année, en laquelle mourut Philippes de Nassau Prince d'Orange, dans la ville de Bruxelles, le 21. Feurier.

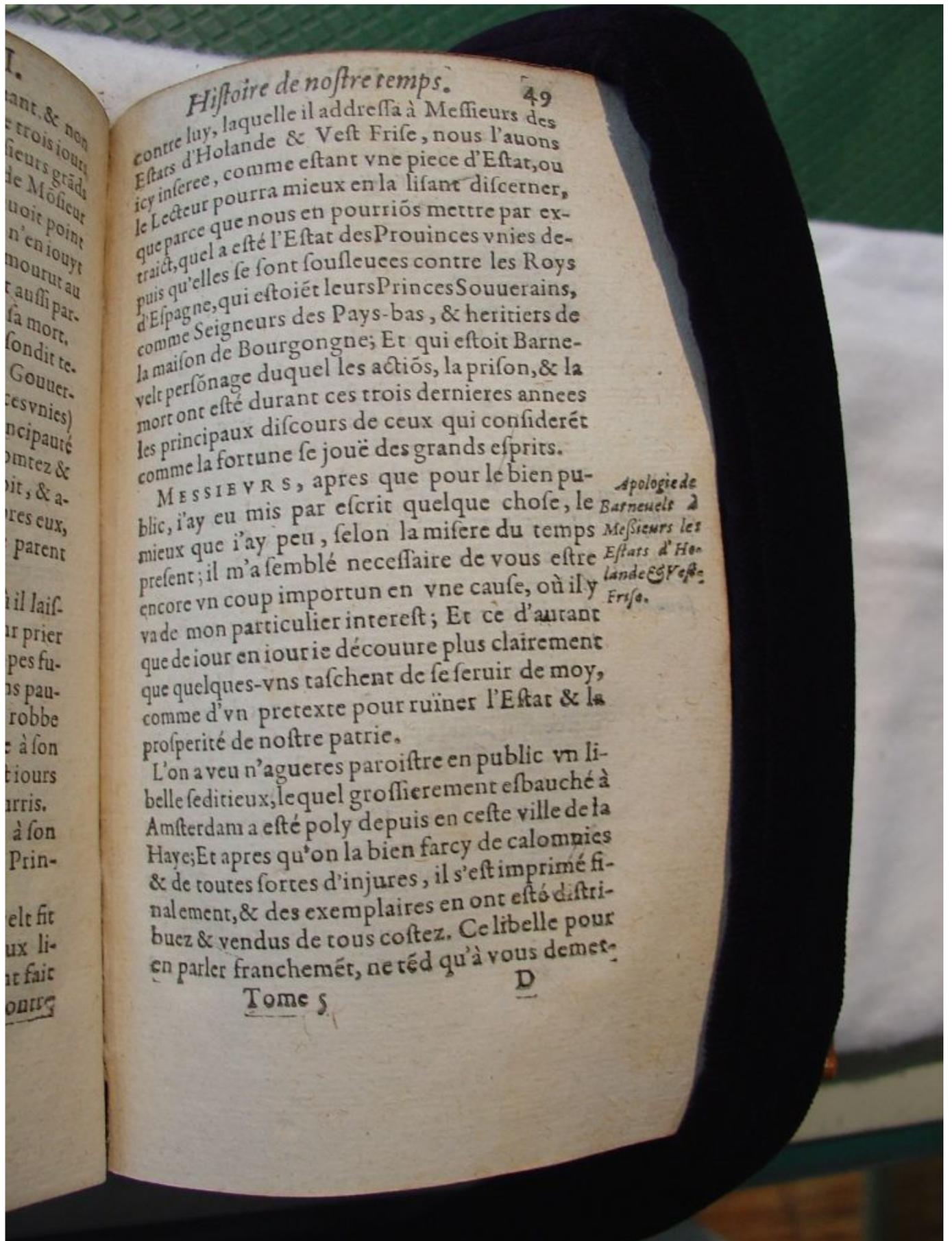
*Mort du Prince & de la Princesse d'Orange.*

On a escrit de luy, que c'estoit vn tres-bon Prince & d'vn esprit tranquile: Vn sien valet de Chambe Barbier-Chirurgien, en luy donnant vn lauement, luy causa la mort, pour luy auoir

1618\_048.jpg



1618\_049.jpg



*Histoire de nostre temps.*

49

contre luy, laquelle il adressa à Messieurs des Estats d'Holande & West Frise, nous l'auons icy inferee, comme estant vne piece d'Etat, ou le Lecteur pourra mieux en la lisant discerner, que parce que nous en pourriôs mettre par ex- traict, quel a esté l'Etat des Prouinces vnies de puis qu'elles se sont souleuees contre les Roys d'Espagne, qui estoïent leurs Princes Souuerains, comme Seigneurs des Pays-bas, & heritiers de la maison de Bourgogne; Et qui estoit Barne- velt personnage duquel les actiôs, la prison, & la mort ont esté durant ces trois dernieres années les principaux discours de ceux qui considerét comme la fortune se jouè des grands esprits.

MESSIEURS, apres que pour le bien pu- blic, i'ay eu mis par escrit quelque chose, le mieux que i'ay peu, selon la misere du temps present; il m'a semblé necessaire de vous estre encore vn coup importun en vne cause, où il y va de mon particulier interest; Et ce d'autant que de iour en iour ie découure plus clairement que quelques-vns taschent de se seruir de moy, comme d'vn pretexte pour ruiner l'Etat & la prosperité de nostre patrie.

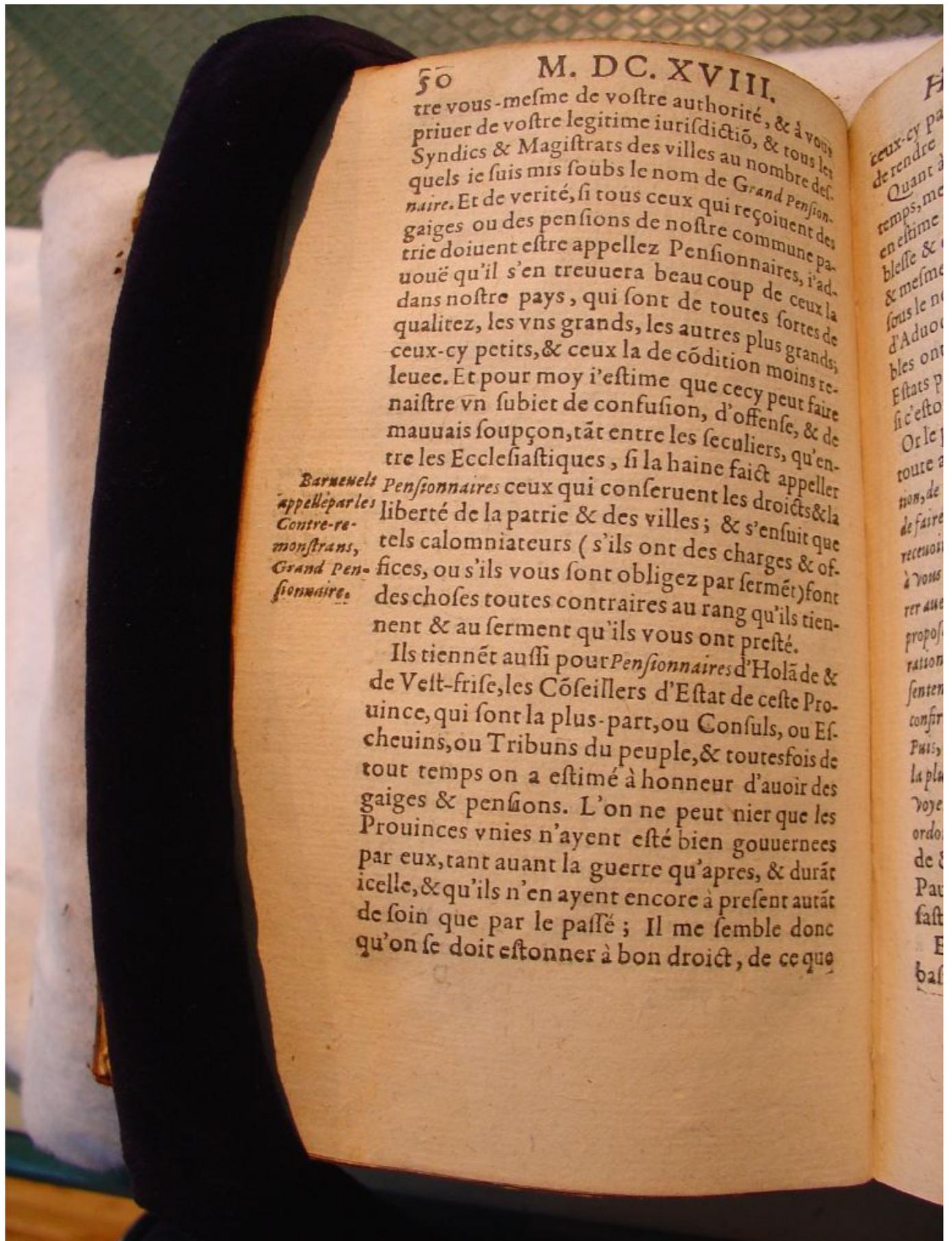
L'on a veu n'agueres paroistre en public vn li- belle seditieux, lequel grossierement esbauché à Amsterdam a esté poly depuis en ceste ville de la Haye; Et apres qu'on la bien farcy de calomnies & de toutes sortes d'injures, il s'est imprimé fi- nalement, & des exemplaires en ont esté distri- buez & vendus de tous costez. Ce libelle pour en parler franchemét, ne réd qu'à vous demet-

*Apologie de  
Barnevelt à  
Messieurs les  
Estats d'Ho-  
lande & West  
Frise.*

Tome 5

D

1618\_050.jpg



50 M. DC. XVIII.

tre vous-mesme de vostre authorité, & à vous priuer de vostre legitime iurisdiction, & à vous Syndics & Magistrats des villes au nombre desquels ie suis mis sous le nom de *Grand Pensionnaire*. Et de verité, si tous ceux qui reçoivent des gaiges ou des pensions de nostre commune patrie doiuent estre appelez Pensionnaires, i'adans nostre pays, qui sont de toutes sortes de qualitez, les vns grands, les autres plus petits, & ceux la de condition moins grande, leuee. Et pour moy i'estime que cecy peut faire naistre vn subiet de confusion, d'offense, & de mauuais soupçon, tant entre les seculiers, qu'entre les Ecclesiastiques, si la haine faict appeller

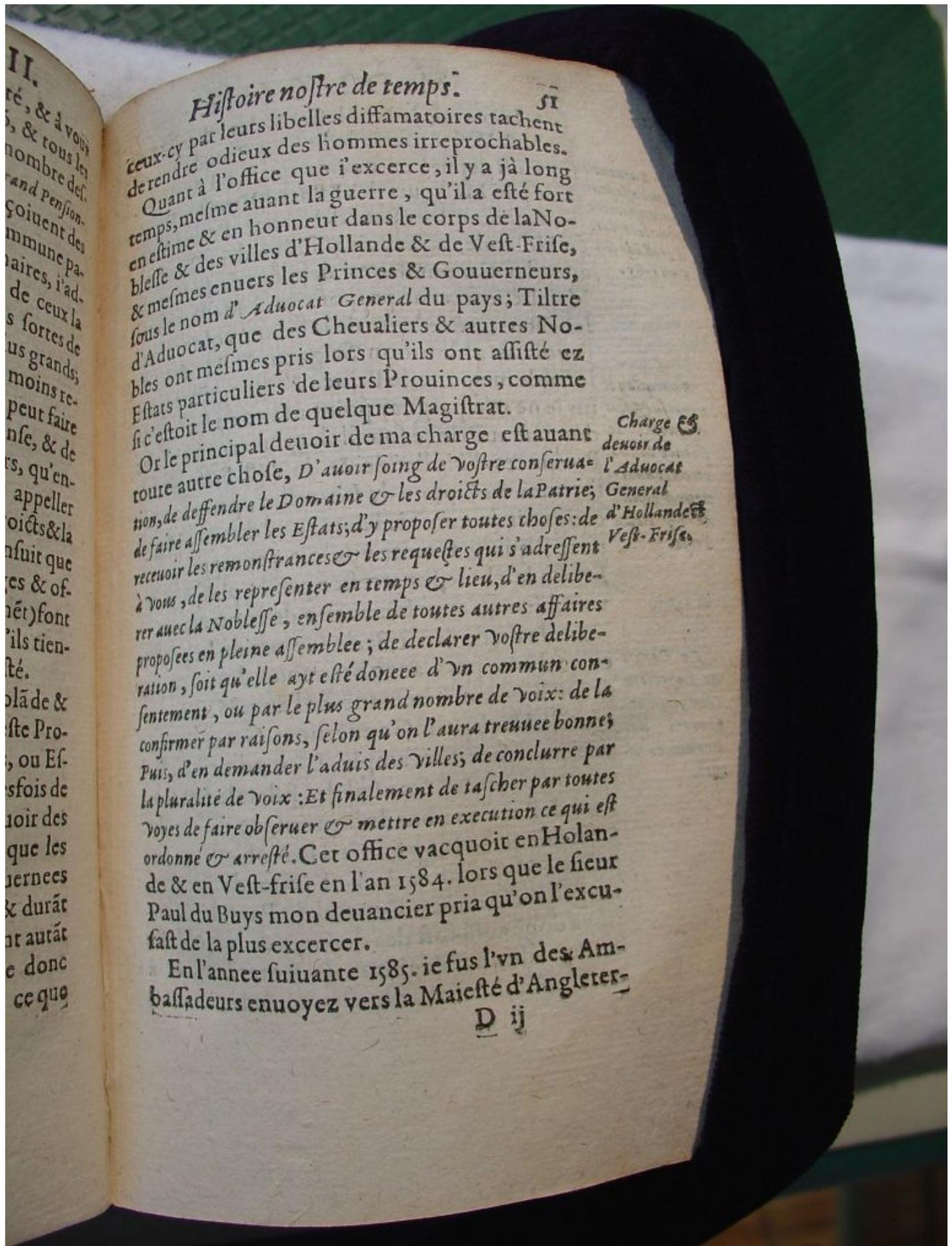
*Barnuels appelle par les Contre-remonstrans, Grand Pensionnaire.*

*Pensionnaires* ceux qui conseruent les droicts & la liberté de la patrie & des villes; & s'ensuit que tels calomniateurs (s'ils ont des charges & offices, ou s'ils vous sont obligez par serment) font des choses toutes contraires au rang qu'ils tiennent & au serment qu'ils vous ont presté.

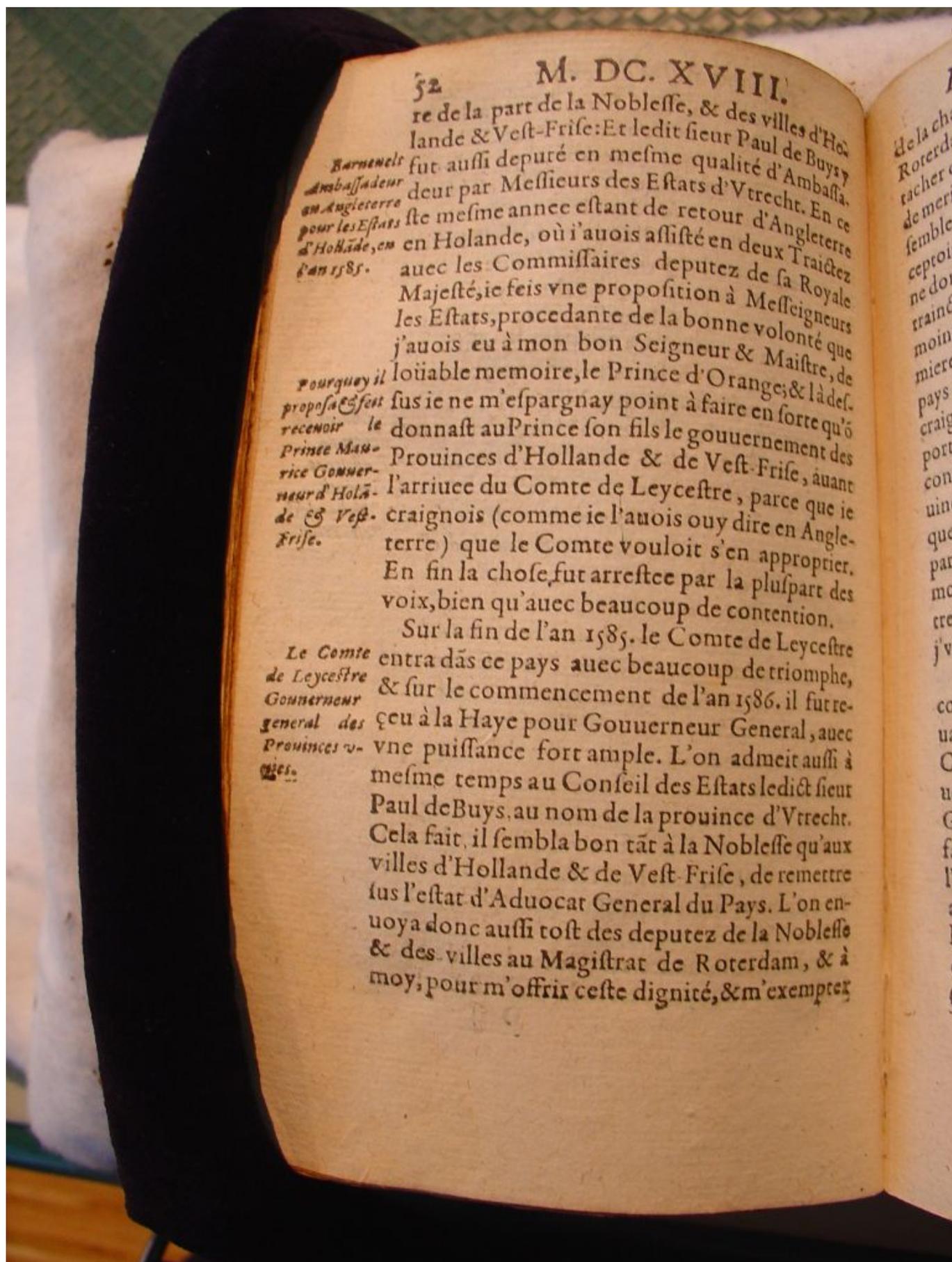
Ils tiennét aussi pour *Pensionnaires* d'Holāde & de Velt-frise, les Cōseillers d'Etat de ceste Prouince, qui sont la plus-part, ou Consuls, ou Escheuins, ou Tribuñs du peuple, & toutesfois de tout temps on a estimé à honneur d'auoir des gaiges & pensions. L'on ne peut nier que les Prouinces vnies n'ayent esté bien gouuernes par eux, tant auant la guerre qu'apres, & durāt icelle, & qu'ils n'en ayent encore à present autāt de soin que par le passé; Il me semble donc qu'on se doit estonner à bon droict, de ce que

ceux-cy pa  
de rendre  
Quant à  
temps, me  
en estime  
blesse &  
& mesme  
sous le n  
d'Aduo  
bles ont  
Estats p  
si c'esto  
Or le p  
toute a  
tion, de  
de faire  
receuoi  
à vous  
rer au  
propos  
ration  
senten  
confir  
Puis,  
la pla  
Voye  
ordo  
de &  
Pau  
fait  
E  
ba

1618\_051.jpg



1618\_052.jpg



52

M. DC. XVIII.

re de la part de la Noblesse, & des villes d'Hollande & Vest-Frise: Et ledit sieur Paul de Buys fut aussi deputé en mesme qualité d'Ambassadeur par Messieurs des Estats d'Vtrecht. En ceste mesme année estant de retour d'Angleterre en Hollande, où j'auois assisté en deux Traictez avec les Commissaires deputez de sa Royale Majesté, ie feis vne proposition à Messieurs les Estats, procedante de la bonne volonteé que j'auois eu à mon bon Seigneur & Maistre, de loüable memoire, le Prince d'Orange; & là dessus ie ne m'espargnay point à faire en sorte qu'on donnast au Prince son fils le gouvernement des Prouinces d'Hollande & de Vest-Frise, auant l'arriuee du Comte de Leycestre, parce que ie craignois (comme ie l'auois ouy dire en Angleterre) que le Comte vouloit s'en approprier. En fin la chose fut arrestee par la pluspart des voix, bien qu'avec beaucoup de contention.

Sur la fin de l'an 1585. le Comte de Leycestre entra dās ce pays avec beaucoup de triomphe, & sur le commencement de l'an 1586. il fut receu à la Haye pour Gouverneur General, avec vne puissance fort ample. L'on admeit aussi à mesme temps au Conseil des Estats ledict sieur Paul de Buys, au nom de la prouince d'Vtrecht. Cela fait, il sembla bon tāt à la Noblesse qu'aux villes d'Hollande & de Vest-Frise, de remettre sus l'estat d'Aduocat General du Pays. L'on enuoya donc aussi tost des deputez de la Noblesse & des villes au Magistrat de Rotterdam, & à moy, pour m'offrir ceste dignité, & m'exempter

*Barnelius  
Ambassadeur  
en Angleterre  
pour les Estats  
d'Hollande, en  
l'an 1585.*

*Pourquoy il  
proposast  
recevoir le  
Prince Mau-  
rice Gouver-  
neur d'Holl-  
de & Vest-  
Frise.*

*Le Comte  
de Leycestre  
Gouverneur  
general des  
Prouinces  
v-  
ries.*

F  
de la cha  
Rotterda  
tacher d  
de meri  
semble  
ceprois  
ne don  
train  
moins  
miere  
pays  
craig  
porta  
conc  
uinc  
que  
par  
mo  
tre  
j'v  
co  
ua  
C  
ue  
G  
fa  
l  
a  
l  
c  
c

**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**